



VILLE DE MELUN

## **CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 FEVRIER 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

-----

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26/01/17 s'est réuni le jeudi 2 février 2017, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### PRESENTS :

**Monsieur Louis VOGEL, Maire**

**Monsieur Gérard MILLET, Madame Marie-Hélène GRANGE, Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Monsieur Noël BOURSIN, Madame Renée WOJEIK, Monsieur Romaric MOYON, Madame Brigitte TIXIER, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND, Monsieur Anthony LEMOND (du point n° 5 au point n° 12), Adjoints**

**Monsieur Xavier LUCIANI, Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Madame Josette CHABANE, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Madame Corinne AUBANEL, Madame Chrystelle MAROSZ (jusqu'au point n° 20), Madame Valérie VERNIN (à partir du point n° 5), Monsieur Christian CLAUSE, Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur Thierry BRISSON (jusqu'au point n° 15), Monsieur Baytir THIAW, Monsieur François KALFON, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO (à partir du point n° 3), Madame Djamila SMAALI PAILLE, Conseillers Municipaux**

### ABSENTS EXCUSES :

**Monsieur Thomas GUYARD, Monsieur Thierry BRISSON (à partir du point n° 16), Madame Chrystelle MAROSZ (à partir du point n° 21), Madame Alexandra DUVERNE (à partir du point n° 21)**

### ABSENTS REPRESENTES :

**Monsieur Anthony LEMOND a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL (du point n° 1 au point n° 4 et à partir du point n° 13), Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO a donné pouvoir à Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Catherine STENTELAIRE a donné pouvoir à Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Monsieur Mourad SALAH a donné**

pouvoir à Madame Brigitte TIXIER, Monsieur Mohammed HADBI a donné pouvoir à Monsieur Noël BOURSIN, Monsieur Mohamed MOKEDDEM a donné pouvoir à Monsieur Henri MELLIER, Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Farida ATIGUI a donné pouvoir à Madame Djamila SMAALI PAILLE, Madame Marine GAINARD a donné pouvoir à Monsieur François KALFON

**SECRETARE :**

**Madame Ségolène DURAND**

**Le Conseil Municipal a :**

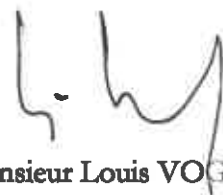
- ✓ Désigné Mme DURAND en qualité de Secrétaire de Séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 16 novembre 2016.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 15 décembre 2016.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Approuvé l'avenant n° 2 au Traité de Concession, ainsi que ses annexes, relatif à l'aménagement de l'Ecoquartier de la Plaine de Montaigu.
- ✓ Pris acte du Rapport d'activité et du Compte-rendu financier de l'année 2015 produits par la Société OGF, Déléataire du Service Public pour l'occupation et l'exploitation de la Chambre Funéraire Municipale.
- ✓ Constaté la désaffectation effective à l'usage du public et de tout Service Public des parcelles cadastrées section AL n° 492 - 494 (anciennement AL n° 166 pour partie) et ZA n° 173 (anciennement ZA n° 106) pour partie, d'une superficie totale de 6 103 m<sup>2</sup>, situées Rue des Mézereaux - Rue Nicolas Tappereau et décidé de leur déclassement du domaine public communal afin de les incorporer au domaine privé communal.
- ✓ Autorisé la cession d'un appartement de type F4 d'environ 70 m<sup>2</sup> sis 30 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle AD n°116 pour partie, au prix de 77 000 euros net vendeur.
- ✓ Autorisé la cession de deux appartements de type F5 d'environ 90 m<sup>2</sup> sis 30 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle AD n°116 pour partie, au prix de 180 000 euros net vendeur.
- ✓ Pris acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2017, conformément aux délais et aux conditions imposés par la Loi
- ✓ Autorisé l'allocation en « créances éteintes » de titres pour un montant 8 100,90 €.

- ✓ Décidé d'accorder une avance sur subventions 2017 aux associations sportives.
- ✓ Approuvé le principe de subventionnement au titre des surcharges foncières à l'OPH 77 dans le cadre des mutations foncières.
- ✓ Approuvé l'avenant n° 1 à la Convention de co-maîtrise d'ouvrage proposé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'aménagement d'arrêts de bus dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine.
- ✓ Pris acte du Rapport technique et financier de la période scolaire 2015/2016 de la Société Elior Restauration Enseignement, Délégataire du Service Public pour la restauration scolaire.
- ✓ Approuvé les projets présentés par la Ville dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement, autorisé Monsieur le Maire à solliciter à ce titre des subventions auprès du Département de Seine et Marne et à signer le CID.
- ✓ Approuvé la Convention de mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de locaux communaux pour l'exercice de la compétence de l'activité de l'Université Inter-Ages.
- ✓ Approuvé la Convention de mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de locaux communaux pour l'exercice de la compétence de l'activité de l'Office de Tourisme Melun Val de Seine.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'octroi de subvention pour d'aide à la rénovation de vitrines commerciales dans le cadre du FISAC CENTRE-VILLE pour :
  - DALBE, 16 Rue Carnot - 77000 MELUN
  - LA RECOLTE, 2 Bd Chapu - 77000 MELUN
  - LA BRULERIE, 4 Rue de Boissettes - 77000 MELUN
- ✓ Pris acte du Rapport d'activité et du Compte-rendu financier de l'année 2015 produits par la Société LOMBARD ET GUERIN, Délégataire du Service Public des marchés forains.
- ✓ Fixé le tarif horaire moyen de participation financière des familles pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.
- ✓ Approuvé les termes de l'avenant à la Convention définissant les modalités de réservation de berceaux conclue entre l'Etat et la Ville de MELUN.
- ✓ Approuvé les termes de l'avenant n° 1 à la Convention d'Objectifs et de Financement "Fonds Publics et Territoires" - Axe 6 innovation - à signer entre la CAF et la Ville de MELUN pour la crèche collective "La Coccinelle".
- ✓ Décidé de créer 25 emplois aidés et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec les partenaires concernés.

- ✓ Créé un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (10 heures hebdomadaires) et supprimé un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au Tableau des Effectifs.
- ✓ Adopté la « Charte du télétravail ».
- ✓ Adopté la « Charte formation ».

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis VOGEL